

SORTIR PLUS



Madame, Monsieur,

En 2022, pour bénéficier du service **SORTIR PLUS**, vous commandiez des chèques CESU que vous utilisiez directement auprès de votre agence AGE D'OR Services.

En 2023, **SORTIR PLUS** évolue vous ne pourrez plus commander de chèquiers CESU pour régler vos sorties, ces dernières seront intégralement prises en charge par vos caisses de retraite Agirc-Arrco qui régleront le service d'aide à domicile intervenant.

Vous souhaitez de nouveau bénéficier du service **SORTIR PLUS** en 2023, voici comment procéder :

- 1** – A compter du lundi 2 janvier 2023, contactez DOMISERVE au 0 971 090 971, un conseiller prendra en compte votre demande, vérifiera votre situation et activera votre compte annuel **SORTIR PLUS**
- 2** – A chaque besoin de sorties accompagnées, contactez le conseiller DOMISERVE qui enregistrera votre demande et vous mettra en relation avec un service d'aide à la personne disponible pour vous accompagner. **Si vous êtes déjà client d'une agence AGE D'OR Services, vous pouvez expressément la demander afin qu'elle assure le service.**
- 3** – Profitez ! Vous n'aurez rien à régler au service d'aide à la personne à l'issue de la sortie, ce dernier adressera directement la facture à DOMISERVE et DOMISERVE vous informera du solde restant disponible sur votre compte annuel.

Un numéro à votre disposition pour l'ensemble de vos démarches :

0 971 090 971

**Service & appel
gratuits**

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

Il vous reste des chèques 2022 inutilisés ? A compter de 1er janvier 2023 et jusqu'à la fin de la validité de vos CESU (31 janvier 2023), vous devrez organiser vos sorties en direct avec un prestataire de service à la personne, comme votre agence AGE D'OR Services par exemple !

